

Conseil Municipal du 12 juin 2019

Présents : Joëlle MARTIN, Michel REYNAUD, Alain FOREST, Sylviane RIVOIRE, Jean THOMET et Isabel MUSY

Absent excusé : Nathalie DIOT (pouvoir est donné à Isabel MUSY) et Hervé VAGNON

Absent : Frédéric MARREL

Secrétaire de séance : Isabel MUSY

➤ **Compte rendu :**

Lecture du compte rendu du précédent Conseil par M. Michel REYNAUD

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

➤ **Rénovation appartement communal**

Madame le Maire présente les différents devis par corps de métier, s'ensuit une discussion

A l'unanimité le conseil municipal accepte les devis ci-dessous

Corps de métiers	Entreprise	Montant HT	TVA 10%	Montant TTC
Maçonnerie	PINJON Bruno	14 552,75 €	1 455,28 €	16 008,03 €
Plaquiste	AEP	18 872,00 €	1 887,20 €	20 759,20 €
Parquet flottant	MCD	4 689,82 €	468,98 €	5 158,80 €
Fenêtre	MCD	7 712,80 €	771,28 €	8 484,08 €
Plombier	BESSION François	4 791,00 €	479,10 €	5 270,10 €
Electricité	CARON Frédéric	7 230,51 €	723,05 €	7 953,56 €
TOTAL		57 848,88 €	5 784,89 €	63 633,77 €

➤ **Convention d'élagage**

Madame le Maire informe le conseil qu'une convention a été signée avec l'entreprise PILLAUD-TIRARD pour une année reconductible au tarif horaire HT de 46.50€ et le passage du lamier scie au taux horaire de 76€ HT.

➤ **Décision modificative**

Madame le Maire signale à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une décision modificative n°1 pour le remboursement du trop versé sur les taxes d'aménagement.

Le paramétrage proposé lors de la saisie du budget n'étant pas satisfaisant ;

Section	Chap.	Art.	OP.	OBJET	Montant
I	040	102296	OPFI	Opération d'ordre	-1 150.09€
I	010	10226		Reversement TAM	1 150.09€
TOTAL			0€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de cette opération.

➤ **Eclairage public de nuit**

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public qui sera réalisé courant juillet, elle informe de la nécessité d'établir une nouvelle convention qui précise les horaires de coupure de l'éclairage public sur la traversée du village devant la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 h à 5 h, le dimanche de 1h à 5h dès que les horloges astronomiques seront installées.

CHARGE Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation et demande au SEDI la fourniture de 2 panneaux signalétiques informant de l'extinction de l'éclairage public.

➤ **Site internet de la commune**

Le nouveau site de la commune proposé par l'association des maires ruraux d'Isère avec l'assistance de la Ste CAMPAGNOL a été mis en ligne, est accessible à l'adresse : <https://saintmartindevaulserre.fr/>

➤ **Questions diverses**

- Aménagement du bureau du secrétariat :

Un devis a été demandé au magasin POINT Bureautique pour changer le placard dont la porte ne fonctionne plus et poser un système de rangement. Ce devis est accepté pour un montant de 535€

- Conseil d'école :

157 élèves sont prévus pour la rentrée 2019. Suite aux décisions gouvernementales, pas de fermeture prévue. Ecole dynamique qui participe à de nombreux concours.

Informations :

Madame le Maire informe l'assemblée :

- Mme BARESI prendra la salle multi activités pour des séances de stretching le mardi de 11h 15 à 12h 15 deuxième quinzaine de juin et ensuite à partir de septembre en attendant que le gymnase de PONT DE BEAUVOISIN soit rénové.

- L'établissement COTAGON organise une randonnée de la ST JEAN qui passera par notre commune.

- Madame le Maire informe de la nécessité de remettre à niveau l'entrée du nouveau cimetière, M. REYNAUD contacte M. MONNERON pour effectuer cette réparation.

- Mme BESSADET propose de faire profiter SAINT MARTIN de la reprise du photocopieur couleur de la Commune d'ELOISE (74) qui change de matériel, POINT Bureautique est sollicité pour établir un devis pour le cout des consommables et l'entretien.
- Tirage au sort sur la liste électorale pour la participation aux jurés d'assise 2020 : M. FAYE Jérôme

Madame RIVOIRE déplore le manque d'aménagement de la salle, il conviendra de faire établir un devis pour une étuve et armoire froide pour avoir une idée des tarifs.

Monsieur FOREST donne un compte rendu de la réunion du SIVU du Gymnase. Cette année la participation communale s'élève à 1 050.94€ suite à une légère baisse. Il porte également l'Info animation jeunesse : parcours citoyen à l'attention des collégiens et lycéens organisé cette année pour permettre aux jeunes de découvrir les administrations et services.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15